

HENNER OBSÈQUES

**Une assurance obsèques flexible
pour accompagner vos proches
et les soulager financièrement.**

LES OBSÈQUES, UNE PREOCCUPATION

Lorsque survient le décès d'un proche, la famille se charge des formalités administratives (financement et organisation des funérailles).

Elle fait souvent face à de nombreuses questions concernant les obsèques (cérémonie, inhumation, crémation etc.) et doit faire face à des démarches complexes, parfois sources de désaccords.

Certains font le choix de prévoir eux-mêmes le financement et l'organisation de leurs obsèques et de faciliter la gestion des formalités à leur entourage. Certains souhaitent aussi une cérémonie qui leur ressemble. Henner les accompagne.

UN COÛT IMPORTANT

Le coût moyen des funérailles en France est estimé à 4 500€. Il varie selon plusieurs facteurs, notamment le mode d'obsèques envisagé (crémation ou inhumation) et la région dans laquelle la personne souhaite les organiser (en province ou en région parisienne).



RÉGION PARISIENNE



Crémation
4 600 €*



Inhumation
5 000 €*



HORS RÉGION PARISIENNE



Crémation
3 800 €*



Inhumation
4 300 €*

*Montant donné à titre indicatif et calculé en moyenne

Faites le choix d'une assurance obsèques qui apporte l'accompagnement nécessaire à vos proches, les allège d'une charge financière conséquente et transmet vos volontés essentielles*.

*Transmission des volontés essentielles à vos proches et/ou aux Pompes Funèbres



HENNER OBSÈQUES

une solution complète pour préserver vos proches

PROTÉGER VOTRE FAMILLE DE LA CHARGE FINANCIÈRE

Vous choisissez le capital souhaité pour prendre en charge tout ou partie de vos frais d'obsèques : entre 1000 et 10 000 euros, versé par tranches de 500 euros. Le reliquat éventuel de ce capital, après financement de vos obsèques, sera versé à la personne de votre choix.

FACILITER LES DÉMARCHES ET ACCOMPAGNER VOS PROCHES

Vous souhaitez être guidé et faire bénéficier votre famille d'un accompagnement complet, Henner Obsèques est là à chaque étape.

Henner vous conseille, vous et vos proches, sur les formalités administratives et répond à toutes vos questions :



Vous êtes couvert partout dans le monde (si le décès intervient lors d'un déplacement professionnel ou personnel)

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des titres de transport aller/retour pour qu'un proche puisse se rendre auprès de votre enfant de moins de 16 ans.



Quelle que soit l'entreprise de Pompes Funèbres, vos proches n'auront pas à avancer de frais grâce au tiers payant.

Avant le décès

- Droits et libertés
- Nature des obsèques
- Don du corps ou d'organes
- Types de concessions
- Droits de succession

Au moment du décès

Formalités à suivre

Par exemple : Claire souhaite disperser les cendres de son père à la mer. Que doit-elle faire ? Nous lui conseillons de se rapprocher d'une part de la préfecture pour connaître la réglementation maritime, et d'autre part de la commune de rattachement du port de mouillage pour la déclaration relative à la dispersion des cendres.

Après le décès

Démarches à accomplir dans les 7 jours, 30 jours et 6 mois suivant le décès

Après les obsèques

- Informations pratiques (administratif, succession)
- Assistance psychologique

NOS ENGAGEMENTS

+ LIBERTÉ

- Vous choisissez le montant du capital souhaité.
- Vous désignez le bénéficiaire du capital restant, après le paiement des frais d'obsèques.
- Vous choisissez la périodicité et la durée de versement de vos cotisations.
- Vos proches auront la liberté de se tourner vers l'entreprise de Pompes Funèbres de leur choix.

+ SIMPLICITÉ

- La souscription se fait sans questionnaire ni visite médicale.
- Vous pouvez augmenter tous les 3 ans le capital que vous aurez choisi initialement.

+ SÉRÉNITÉ

- Vous avez la garantie que vos proches soient écoutés, conseillés et accompagnés à tout moment grâce à une équipe dédiée et à taille humaine.
- Vous pouvez laisser vos volontés essentielles qui seront transmises à vos proches et aux Pompes Funèbres.

+ SÉCURITÉ

- Vous êtes protégé(e) dès la souscription en cas d'accident.
- Vous bénéficiez d'une assistance rapatriement vers le lieu d'inhumation en France, quel que soit l'endroit de votre décès (s'il a lieu à plus de 50 km du domicile).
- Henner s'assure que le capital serve prioritairement au paiement des obsèques.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Dès la souscription et tout au long de votre contrat, vous bénéficiez des services suivants :



Prise en charge de votre retour anticipé en cas de décès d'un proche.



Assistance juridique à l'étranger :
en cas d'infraction involontaire à l'étranger, mise à disposition d'un avocat et avance de la caution pénale si besoin.



Prévention voyage :
conseils d'un médecin sur le pays dans lequel vous vous apprêtez à voyager (hygiènes de vie, vaccins utiles, etc.)



VOUS EN ATTENDEZ + ?

Vous pouvez compléter votre offre avec 3 options

» Les options 1 et 2 sont disponibles en prime viagère
En savoir plus sur la prime viagère en p6

1 REVENIR SUR VOTRE TERRE D'ORIGINE

Lorsque l'on vit loin de ses proches, un décès devient encore plus difficile à gérer. C'est pourquoi nous vous proposons l'option Rapatriement Terre d'Origine.

- **L'organisation et la prise en charge de votre rapatriement** du lieu de décès vers votre « terre d'origine », au plus près de votre famille
- **Un billet « Accompagnateur »** pour un proche

Le +

De votre vivant, un billet est mis à votre disposition pour vous rendre aux obsèques d'un proche.

Limité aux frères, sœurs et enfants.

2 PARTICIPER AUX FRAIS DE RÉCEPTION

Vous souhaitez que votre décès soit l'occasion de réunir votre famille et vos proches ?

Avec cette option, une **indemnité de 500€ maximum** sera versée à vos proches pour couvrir les frais alimentaires d'une éventuelle collation après les obsèques.

3 ENREGISTRER VOS VOLONTÉS ESSENTIELLES

Vous pouvez **enregistrer et mettre à jour gratuitement vos volontés essentielles** (type de cérémonie, destination du corps ou des cendres). Elles seront transmises à votre entourage et/ou aux Pompes Funèbres.



Questions FAQ

Comment choisir mon niveau de capital ?

Déterminer le bon montant dépend de plusieurs facteurs : la nature des obsèques, votre volonté de couvrir tout ou partie des frais ou encore votre souhait de transmettre un capital complémentaire à vos bénéficiaires. Vous pouvez aussi augmenter le montant de votre capital tous les 3 ans.

J'ai déjà une assurance vie. N'est-ce pas suffisant ?

Une assurance vie est un contrat d'épargne dont le but est de transmettre un capital à un bénéficiaire qui est libre d'utiliser la somme versée comme il le souhaite. Une assurance obsèques garantit que le capital souscrit sera bien utilisé au paiement des obsèques, en fournissant des services complémentaires aux proches.

UNE GRANDE SOUPLESSE POUR VOS COTISATIONS



Vous choisissez la durée de paiement de vos cotisations :

Temporaires :

cotisations étalées sur 5, 10 ou 20 ans

Viagères :

cotisations prélevées pendant toute la durée de votre contrat



Quelle que soit votre préférence, vous êtes assuré à vie.



Vous choisissez également la périodicité des versements :

mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel

sans frais supplémentaire



Prévoir à 2 c'est mieux !

-10% à vie

sur chaque contrat pour une adhésion simultanée en couple (hors option)

Le +

Une fois le montant de votre cotisation défini, celui-ci ne change pas pendant toute la durée de votre contrat.

?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le montant de votre cotisation dépend de l'âge que vous avez lors de votre adhésion : plus vous souscrivez tôt, plus votre cotisation est faible.

Par exemple, pour un capital de 1500€ en prime viagère :

une personne âgée de



55 ans

à l'adhésion

6€ par mois

une personne âgée de



72 ans

à l'adhésion

10,59€ par mois

LA GARANTIE OBSÈQUES

Une association pas comme les autres

La Garantie Obsèques, association loi 1901, accompagne et conseille plus de 3 millions de bénéficiaires.

En choisissant HENNER OBSÈQUES, vous bénéficiez des services de La Garantie Obsèques.

➤ Plus de 60 ans au service des familles



SOUTIEN AUX FAMILLES

Information et conseil pour les proches de l'adhérent sur les formalités et les démarches lors du décès et après les obsèques.



CONSEIL

25 conseillers formés aux spécificités des obsèques et 240 gestionnaires santé en soutien.



EXPERTISE

10 000 dossiers traités chaque année. 3 millions de bénéficiaires.



AVANTAGES

L'adhérent, bénéficiaire du tiers payant, n'avance pas les frais d'obsèques. Le cas contraire, il sera remboursé sous 48h.

Il accède également à un large réseau de sociétés de pompes funèbres partenaires qui proposent des avantages tarifaires, un accueil privilégié...



PROTECTION

Conseil en toute objectivité sur les devis et défense des droits de l'adhérent.

VOTRE CONTACT

HENNER

Département La Garantie Obsèques (CRC)

HERON PARC, 40, rue de la vague
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél : 03 28 76 20 15

Mail : CRC.GO@henner.fr

Henner, SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 - Relevant du contrôle de l'ACPR - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification - Siège social : 14 boulevard du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com

La Garantie Obsèques, association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est sis 14 bld du Général Leclerc 92200 Neuilly-sur-Seine.